

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4178>



Quel reclassement pour la Hors-classe ?

- SNES académique de Dijon - S3 - Catégories - C.P.E. -



Publication date: jeudi 16 avril 2015

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Quel reclassement pour la Hors-classe ?

Le reclassement dépend de l'ancienneté d'échelon au 1er septembre 2015.

le reclassement se fait alors selon le tableau ci-dessous :

Ancienne situation :	certifié(e) ou CPE	Nouvelle situation :	certifié(e) ou CPE hors-classe	
Echelon	Indice	Echelon	Indice	Effet financier
11ème avec plus de trois ans d'ancienneté	658	6ème échelon sans ancienneté	741	+ 385 € brut/mois
11ème avec moins de trois ans d'ancienneté	658	5ème échelon avec ancienneté dans le 11ème conservée	695	+ 172 € brut/mois
10ème avec plus de 2 ans 6 mois d'ancienneté	612	5ème échelon sans ancienneté	695	+ 385 € brut/mois
10ème avec mois de 2 ans 6 mois d'ancienneté	612	4ème échelon avec ancienneté dans le 10ème conservée	642	+ 139 € brut/mois
9ème avec plus de 2 ans 6 mois d'ancienneté	567	4ème échelon sans ancienneté	642	+ 347 € brut/mois
9ème avec moins de 2 ans 6 mois d'ancienneté	567	3ème échelon avec ancienneté dans le 9ème conservée	601	+ 157 € brut/mois